OBSERVATIONS SOMMAIRES SUR TOUTES LES PRISONS DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Pierre

PAR le Citoyen GIRAUD, architecte du département.

1793.

OBSERVATIONS SOMMAIRES

Sur toutes les prisons du département de Paris.

En lisant dans le journal du premier de ce mois, l'extrait du rapport fait à la convention nationale par le ministre de la justice, sur l'insalubrité de la prison de l'Abbaye, j'ai reconnu l'exactitude et l'énergie qui conviennent à un homme public, et l'expression des sentimens qui n'appartiennent qu'à un ami de l'humanité.

En 1791, je fus chargé par le directoire du département de Paris de faire la visite générale des prisons, d'en lever tous les plans, d'en examiner tous les vices, d'en présenter l'affligeant tableau, et de proposer les moyens d'y remédier promptement.

Je me livrai sans délai à ce pénible, désagréable et dangereux travail, et je me flatte de m'en être acquitté ponctuellement.

Je fis les esquisses de mes projets; je les soumis à l'examen du directoire : il les agréa; et m'ordonna de les mettre au net.

Pour les rendre plus sensibles encore, le directoire me demanda des modèles, notamment des trois prisons de l'Abbaye, de l'hôtel de la Force et de Sainte-Pélagie. Ils furent faits et déposés au département, où ils sont encore.

Je vais entrer dans quelques détails sur l'état des anciennes prisons; je les comparerai avec les changemens que je propose d'y faire, et qui sont commencés à la nouvelle prison des Madelonnettes, capable de contenir dans ce moment près de trois cents prisonniers; à celle de Sainte-Pélagie, occupée en partie depuis l'incendie de l'hôtel de la Force; et enfin avec les projets faits et agréés pour les autres prisons.

Prison de l'Abbaye.

Cette prison, resserrée dans un espace très-étroit, ne pourra jamais contenir plus de cent cinquante prisonniers à l'aise. Il n'y a, pour le moment, qu'un seul préau de vingt-sept pieds, sur dix-huit pieds huit pouces, où l'on est occupé à introduire un air plus pur, en réduisant le mur de clôture à la hauteur de dix-huit pieds seulement.

Les chambres de paille, le guichet, et tout

le rez-de-chaussée en général, sont fort humides, à cause du contre-terrain qui les entoure sur trois faces, et par cela même très-mal-sains.

Cette prison n'est sûre que par la vigilence, sans cesse active, du concierge et de la gendarmerie ; et elle l'étoit bien moins encore avant la démolition de la maison voisine ; démolition que j'ai long-temps et vivement sollicitée.

Le quart de cette prison est occupé par la chapelle et le logement du concierge : il n'y a qu'un guichet qui sert de greffe, et les chambres supérieures sont pour la plupart mal aérées.

Sur le compte que je rendis au directoire, dès le lendemain de ma première visite dans cette prison, des dangers imminens que couroient à chaque instant, pour leur santé, les prisonniers enfermés dans les cachots souterrains, il fut fait défense au concierge de s'en servir à l'avenir, à moins que ce ne fût dans des cas extrêmement urgens. La même défense fut portée à toutes les autres prisons qui avoient de pareils cachots.

Détails du projet pour la prison de l'Abbaye.

Cette prison sera, comme toutes les autres dont les projets sont faits, isolée de toutes parts, par le moyen d'un chemin de ronde, dans lequel les gendarmes et les guichetiers pourront seuls entrer.

Au sommet du toit, sera un second chemin de ronde ou terrasson de quatre pieds de largeur seulement, garni de quatre guérites, dont l'une servira de cage d'escalier pour y arriver. Cette foible dépense est non-seulement indispensable pour plus grande surveillance, mais encore pour porter un prompt secours par-tout, en cas d'incendie.

Le sol du rez-de-chaussée sera élevé de trois marches au-dessus de celui du chemin de ronde, et de deux seulement au-dessus de celui des préaux, afin que toute espèce d'humidité soit absolument jetée hors l'enceinte de la prison.

Les planchers des chambres en entresol sur la cour seront démolis, pour ne faire qu'une seule et même pièce avec la chambre au-dessous, et procurer par-là aux prisonniers le volume d'air qui leur est nécessaire.

Les corridors seront désobstrués. Au-dessus

de chaque porte de chambre, sera une grille à demeure et un chassis vîtré, ouvrant à la disposition des prisonniers.

Le corps-de-garde de la gendarmerie sera construit sur une partie du terrain de la maison démolie, et le premier guichet au côté opposé, près le nouveau corps-de-garde de la garde nationale. Ils fermeront par ce moyen le chemin de ronde sur la rue Sainte-Marguerite; l'un et l'autre seront couverts en terrasse, et les deux tourelles serviront de guérites.

La chapelle neuve, si toutefois on croit devoir en conserver une, sera placée au-dessus du mur de clôture du préau actuel; elle sera élevée à la hauteur du premier étage, et n'occupera que la place nécessaire au prêtre et au servant, les prisonniers pouvant les apercevoir du préau et de toutes les croisées des chambres et corridors intérieurs. Le dessous de cette chapelle servira d'auvent pour mettre les prisonniers à couvert des intempéries, lorsqu'ils seront dans le préau.

L'ancienne chapelle sera convertie en logement pour le concierge, et le logement qu'il occupe sera donné aux prisonniers.

J'ajoute à cette prison un second préau, pris, ainsi qu'une partie du chemin de ronde,

aux dépens du jardin de la ci-devant mense abbatiale, sans néanmoins déranger l'alignement de la rue projetée à la suite de celle qui conduit à la cour des moines, et qui doit être prolongée jusqu'à la place ou marché, au-devant de la prison.

L'ancien réservoir sera démoli, et le nouveau sera construit au-dessus du chemin de ronde. Le public pourra y puiser de l'eau; avantage dont il n'a pas joui jusqu'alors.

Enfin quatre croisées seront ouvertes à chaque étage, sur toutes les faces où il n'y en a pas; les autres seront placées plus régulièrement.

On doit concevoir facilement que les prisonniers jouiront alors de l'air le plus pur, et qu'ils pourront le renouveler quand ils le voudront.

Ce que j'ai dit de la prison de l'Abbaye sur son insalubrité, existe à la Conciergerie, à l'hôtel de la Force, à Bicêtre, au dépôt de Saint-Denys et dans les loges de Charenton, notamment à la Conciergerie. Toutes ces prisons sont plus ou moins mal-saines, mal distribuées et peu sûres, malgré l'énorme et l'inutile épaisseur des murs de quelques-unes, et la multiplicité de leurs grilles : les moyens d'y remédier sont les mêmes qu'à l'Abbaye.

Le chemin de ronde est totalemeut fini à Sainte-Pélagie ; il le seroit aux Madelonnettes sous bien peu de temps, si l'échange avec un propriétaire voisin et l'acquisition d'une petite maison avec un autre propriétaire, étoient faits. Il est commencé à l'hôtel de la Force depuis l'incendie, et les projets en sont mis au net pour la Conciergerie. La seule différence qu'il y aura entre le chemin de ronde de cette dernière prison et celui des autres, c'est qu'il ne sera pas à ciel ouvert dans la majeure partie de son cours, à cause des voûtes du palais de justice; mais elle ne jouira pas moins que les autres des avantages qui résultent de mon projet, qui, quoique fort simple en lui-même, n'avoit cependant pas encore été proposé par aucun artiste, et a été mal copié au Temple.

Je ne parle pas de la prison du Châtelet ; on sait qu'après en avoir levé le plan, j'ai absolument renoncé à présenter des projets sur ce local, par l'impossibilité notoire d'en tirer, pour cette destination, aucun parti satisfaisant. On l'a totalement abandonnée depuis la cruelle journée du 2 septembre dernier. Les grilles, les portes et les plombs sont déscellés. Ils vont être vendus, ainsi que les

autres matériaux et l'emplacement, après que les plans pour l'ouverture de la rue Saint-Denys jusqu'au quai, auront été arrêtés.

Les avantages de mes projets sur les prisons consistent à les rendre toutes également sûres, saines, économiques et commodes.

Elles seront *sûres*, par le moyen du chemin de ronde et leur parfait isolement de toutes habitations voisines; et aucun prisonnier ne pourra espérer de s'évader s'il n'est d'accord avec la garde ou les guichetiers.

Elles seront *saines*, puisque par cet isolement on pourra ouvrir des croisées à hauteur d'appui sur toutes les faces, et établir autant de courans d'air qu'on le jugera à propos.

Elles seront *économiques* dans les constructions, parce qu'au lieu de murs de cinq, six et sept pieds d'épaisseur en pierre de taille, comme ceux du Châtelet et de la Conciergerie, des murs de deux pieds et même de dix-huit pouces, construits en meulière avec piédroits en pierre aux portes et aux croisées, sont suffisans; qu'au lieu de deux et trois grilles maillées l'une sur l'autre, il n'en faut qu'une aussi simple que celles que l'on met aux croisées des maisons d'habitation ordinaire.

Elles seront encore *économiques* pour les

frais de régie et les entretiens annuels ; en ce que les chambres à loyer couvriront, et au-delà, ces premiers frais, et que les entretiens seront presque nuls. La raison en est simple ; quelques tentatives que fassent les prisonniers, ils ne pourront jamais que tomber entre les mains des soldats postés dans le chemin de ronde, dès-lors ils renonceront à toute espèce d'entreprise à cet égard.

Enfin elles seront commodes par les corridors en droite ligne, qui se croisent et se communiquent mutuellement à tous les étages, et qui correspondent aux escaliers de chaque division.

Une attention que l'on n'avoit pas eue jusqu'alors, et qui cependant est de la plus grande importance, c'est de mettre un obstacle invincible à ce qu'aucun instrument destructeur, quelque petit qu'il soit, ne puisse être remis, dans les parloirs, aux prisonniers, par les personnes du dehors. D'après mes plans, il est physiquement impossible que cette dangereuse communication ait lieu, et cependant on se verra, on se parlera et on s'entendra mutuellement.

J'ai prévu une foule d'autres inconvéniens qu'il seroit trop long de décrire, et que l'on sai-

siroit promptement à la seule inspection de mes plans. Mais est-il de la saine politique de les communiquer indistinctement au premier venu ? Seroit-il juste, d'ailleurs, que l'on me dépouillât en quelque sorte d'une propriété plus sacrée que mon patrimoine ? Je ne le crois pas ; et je doute encore plus que l'on soit disposé à écouter une foule d'intrigàns, qui n'étant patriotes que depuis le 10 août après cinq heures du soir, croient tout savoir exclusivement, cherchent bonne fortune partout où ils soupçonnent pouvoir la trouver, pillent les véritables artistes, et finissent par trahir tous les partis, avilir l'art qu'ils se disent en état de professer, et compromettre les autorités constituées qui ont la bonté de les croire sur parole.

Au reste, le directoire du département de Paris, ayant déjà prononcé pour la négative sur la communication de mes plans, j'ai lieu de croire que s'il en ordonnoit une nouvelle, ce ne seroit qu'au ministre et à des commissaires pris dans le sein de la convention nationale. Et certes, loin de m'y refuser, je l'offre à l'avance.

On sait parfaitement, comme le dit le ministre de la justice, que l'humanité outragée

sollicite de prompts changemens dans les prisons, mais on ne doit pas moins sentir qu'il est absolument impossible de faire ces changemens sans fonds. Et à cet égard, le département de Paris a fait beaucoup plus qu'il ne pouvoit, peut-être même plus qu'il ne devoit faire, et certainement plus qu'on n'étoit en droit d'exiger de lui.

D'après le tablean que je lui présentai, en 1791, des dépenses à faire dans toutes les prisons pour les organiser conformément aux nouvelles loix; aux plans que j'ai faits de chacune d'elles, et servir les malheureux d'une manière utile et authentique; il est évident que la somme s'élèvera à plus de trois millions, sans y comprendre l'acquisition du fond de quelques-unes, si la nation croit pouvoir équitablement en exiger le montant.

Le département de Paris a déjà dépensé pour les prisons plus de 600,000 liv. et cependant tout en criant contre sa prétendue inertie à cet égard, on n'ignore pas que les sols additionnels, déjà affectés et peut-être absorbés pour une foule d'autres objets également indispensables, ne seroient rien moins que suffisans, si on payoit les entrepreneurs dans un

aussi bref délai que leurs besoins urgens et la justice le prescrivent impérieusement.

Peut-on d'ailleurs faire supporter au département de Paris seul, le renfermement de tous les accusés et brigands, non-seulement de tous les départemens de la république, mais encore de l'Europe entière ? car il est bien démontré que sur vingt prisonniers, dix-huit au moins sont absolument étrangers au département de Paris.

Par exemple, quels gens sont renfermés dans les prisons de l'Abbaye ? des criminels d'État et des soldats. Il seroit d'autant plus à desirer qu'elle fût spécialement réservée à ces premiers, que, comme je l'ai déjà dit, elle ne peut contenir que cent cinquante prisonniers à laise.

Mais les criminels d'état ne viennent-ils pas de tous les coins de la république ? les soldats n'appartiennent-ils pas à tous les départemens ? D'où je conclus que cette prison doit être regardée comme prison nationale, et que par une suite nécessaire, les frais à y faire qui sont excessivement urgens et faciles à exécuter dans ce moment, doivent

être supportés par la nation entière. Eh bien ! que l'on mette pour cet objet 50,000 liv. à la disposition du ministre de l'intérieur ou du directoire, je réponds que dans trois à quatre mois mes plans seront exécutés.

J'ai exposé mon opinion particulière, et rendu sommairement compte des travaux que j'ai faits pour remplir avec autant d'exactitude que de célérité la pénible mission qui m'est confiée. Il est de mon devoir, et il a toujours été dans mon cœur, de rendre à l'humanité souffrante tous les services qui seront en mon pouvoir. Je n'épargnerai jamais ni soins ni veilles pour y parvenir. Qu'on me facilite les moyens, et dans un an le département de Paris pourrra se flatter d'avoir dans son arrondissement, les prisons les plus sûres, les plus saines, les plus économiques, et les plus commodes de l'Europe.

Paris, le 6 février 1793, l'an deuxième de la république française.

GIRAUD, *architecte du département de Paris.*